


**VILLE DE
SAINT-PRIEST**

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR :

	Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2023.....	7
	Rapport n° 1 - ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation (juin-juillet-août 2023).....	7
	Rapporteur : M. le Maire	
	Rapport n° 2 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Métropole de Lyon - Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions - Projet ajusté - Avis de la commune.....	8
	Rapporteur : M. le Maire	
	Rapport n° 3 - SECURITE ET PREVENTION : Actions de prévention de la délinquance - Octroi d'aides financières.....	24
	Rapporteur : M. le Maire	
	Rapport n° 4 - EDUCATION : Convention pluriannuelle de financement Ville de Saint Priest - OGEC école privée Jeanne d'Arc Saint-Priest	25
	Rapporteur : M. le Maire	
	Rapport n° 5 - JEUNESSE ET ENFANCE : Adhésion à l'association Unicef-France.....	25
	Rapporteur : Mme F. SAHOULI	
	Rapport n° 6 - AFFAIRES FINANCIERES : Droit d'option pour le passage à l'instruction M57 au 1 ^{er} janvier 2024	25
	Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET	
	Rapport n° 7 - AFFAIRES FINANCIERES : Admission de titres de recettes en non-valeur et en créances éteintes - Exercice 2023.....	26
	Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET	

Rapport n° 8 - AFFAIRES FINANCIERES : Affectation du résultat de fonctionnement 2022.....	27
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET	
Rapport n° 9 - AFFAIRES FINANCIERES : Budget supplémentaire du budget principal Exercice 2023.....	27
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET	
Rapport n° 10 - URBANISME : Acquisition de deux maisons situées 14 et 16 avenue Jean Jaurès	32
Rapporteur : M. F. JEAN	
Rapport n° 11 - URBANISME : Cession d'un appartement situé 34 rue George Sand (échange NPNRU).....	36
Rapporteur : Mme L. ROCHE	
Rapport n° 12 - URBANISME : Cession d'un appartement situé 14 rue Chopin (échange NPNRU).....	37
Rapporteur : Mme L. ROCHE	
Rapport n° 13 - URBANISME : Cession des usines relais situées 10 rue Alexandre Grammont sur la parcelle CR 130.....	37
Rapporteur : M. F. JEAN	
Rapport n° 14 - URBANISME : Cession de parcelles de l'îlot C1 de la ZAC Berliet.....	40
Rapporteur : M. F. JEAN	
Rapport n° 15 - URBANISME : Cession d'un box de garage situé sur le parking de l'Hôtel de Ville rue Victor Hugo.....	42
Rapporteur : M. F. JEAN	
Rapport n° 16 - LOGEMENT : Prolongation du dispositif d'aide à l'accèsion à la propriété dit " Prim'Access ".....	43
Rapporteur : Laurence FAVIER	
Rapport n° 17 - LOGEMENT : Renouvellement de la convention de participation de la Ville au Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) et nouveau conventionnement pour accéder à l'outil de Veille et Observation des Copropriétés (VOC).....	44
Rapporteur : Laurence FAVIER	

- Rapport n° 18 - TRANSPORT ET VOIRIE : Convention relative au versement d'un fonds de concours dans le domaine de la voirie pour l'année 2023 avec la Métropole de Lyon..... 44
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n°19 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Avenant n°6 au lot n°4-1- Avenant n°6 au lot n°4-2 - Avenant n°6 au lot n°5 - Avenant n°8 au..... 45
lot n°6 - Avenant n°7 au lot n°7 - Avenant n°8 au lot n°9..... 45
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 20 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°14 : Réseaux scéniques et matériels d'éclairage et audiovisuel - Avenant 6..... 45
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n°21 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°1 - VRD - Avenants n°7 et 8..... 47
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 22 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Avenants aux lots n° 2, 4, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16 et 18..... 47
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 23 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°3 : Terrassement bâtiment - Gros œuvre - Avenant 9 et Lot n°17 : Chauffage - Ventilation - Climatisation - Désenfumage mécanique - Plomberie sanitaire - Protection incendie - GTC - Avenant n°14..... 47
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 24 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Priest et le CCAS relatif à des prestations de maintenance des portes et portails automatiques, BSO, volets roulants et stores..... 48
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 25 - CONCESSION DE SERVICE / DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : Concession de service relative à la mise à disposition, pose, entretien, maintenance et exploitation de mobilier urbain pour l'affichage publicitaire et non publicitaire de la Ville de Saint-Priest..... 49
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET

- Rapport n° 26 - CONCESSION DE SERVICE / DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : Concession de service pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de micro-signalétique de proximité..... 49
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET
- Rapport n° 27 - : CONCESSION DE SERVICE / DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : Avenant n° 1 à la délégation de service public relative à la conception, à la construction, au financement, à la gestion, à l'exploitation commerciale du cinéma "Le Scénario" et à l'exploitation d'un établissement de restauration en lien direct avec l'équipement cinématographique..... 50
Rapporteur : M. F. JEAN
- Rapport n° 28 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Convention de partenariat entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne..... 53
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET
- Rapport n° 29 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Convention entre la Ville, la Métropole et l'association IDEO pour la plantation et l'entretien de haies sur une parcelle de la Ville exploitée par l'association IDEO, dans le cadre du Marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon..... 53
Rapporteur : VERGNON
- Rapport n° 30 - EDUCATION : Projet pédagogique lié aux Jeux Olympiques 2024 - Lancement de la Danse des Jeux - Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'école Jules Ferry..... 54
Rapporteur : M. L. SCHEIWE
- Rapport n° 31 - AFFAIRES SPORTIVES : Organisation du Cross des Myriades - Convention de partenariat avec Lyon Athlétisme..... 55
Rapporteur : M. L. SCHEIWE
- Rapport n° 32 - AFFAIRES SPORTIVES : Avenant aux conventions de mise à disposition des équipements sportifs communaux pour les collèges
Rapporteur : M. L. SCHEIWE
- Rapport n° 33 - AFFAIRES CULTURELLES : Convention pour le développement de la politique culturelle et artistique de la Ville avec l'Etat..... 56
Rapporteur : M. F. JEAN

Rapport n° 34 - AFFAIRES CULTURELLES : Adhésion du Théâtre Théo Argence à différents partenariats pour la saison 2023-2024..... 69
Rapporteur : M. F. JEAN

Rapport n° 35 - AFFAIRES CULTURELLES : Convention de subventionnement avec la Métropole de Lyon - Conservatoire de musique et théâtre. 69
Rapporteur : M. F. JEAN

Rapport n° 36 - : EDUCATION : Devoir de mémoire - Subvention à une association..... 70
Rapporteur : Mme L. ROCHE

Rapport n° 37 - SOLIDARITE ET DROITS DE L'HOMME : Aide financière - Séisme Maroc..... 70
Rapporteur : M. le Maire

~ ~ ~ ~ ~

- La séance est ouverte à 19 heures -

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose la plus jeune d'entre nous pour procéder à l'appel : Amandine GAILLARD.

(Amandine GAILLARD procède à l'appel)

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD.

Présents (32) :

Gilles GASCON, Frédéric JEAN, Sophie VERGNON, Fabrice LODI-CHEMAIN, Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET, Stéphane PEILLET, Liliane ROCHE, Laurent SCHEIWE, Farida SAHOULI, François MEGARD, Jacques BURLAT, Christian MOISSARD, Purification LOPEZ, Michèle MACHARD, Roch SANCHEZ, Alioune DIOP, Gilles DELAMADELEINE, Madeleine VERGNOLLE, Laurence FAVIER, Claire Lise COSTE, Pascal LACHAIZE, Suzana ELEZI, Sabrina BOUTIBA, Amandine GAILLARD, Anthony REA, Gilbert CHARVET, Marie Jeanne JUVENETON, Wafia ZAK, Véronique MOREIRA, Philippe ROLLAND, Gilles GRANDVAL, Zafer GIRISIT, Lise BOISRIVENT

Absents ayant donné procuration (8) :

Doriane CORSALE, procuration à Fabrice LODI-CHEMAIN
 Messaouda EL FALOSSI, procuration à Sophie VERGNON
 Bernard GUTTIN, procuration à Frédéric JEAN
 Sylvie ALLEMAND, procuration à Liliane ROCHE
 Janie ARGOUD, procuration à Michèle MACHARD
 Jean-François MORICE, procuration à François MEGARD
 Bernard CHAMBRILLON, procuration à Madeleine VERGNOLLE
 Olivier MAS, procuration à Marthe CALVI

Absents (3) :

Liliane WEIBLEN, Christian MOISSARD, Anthony REA

M. le Maire.- Merci Amandine. Nous avons une pensée particulière pour deux de nos élus qui sont hospitalisés, touchés par la Covid et dont la santé va un petit peu mieux. Avant de démarrer, nous avons posé un rapport sur vos tables dont vous pourrez prendre connaissance en fin de conseil : une aide financière particulière pour le séisme au Maroc.

Et je voulais vous présenter également M. Bruno JOLLY, notre nouveau Directeur général des services techniques de Saint-Priest. Monsieur JOLLY, bienvenue dans notre commune !

~ ~ ~ ~ ~

(Projection des rapports)

📖 Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2023

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? ... *(Néant)*

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, adopte le procès-verbal du 6 juillet 2023.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 1 - ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation (juin-juillet-août 2023)

Rapporteur : M. le Maire.-

Présentation du Rapport

Y a-t-il des questions par rapport aux actes de gestion ? ...
Le Conseil Municipal PREND ACTE du compte rendu de délégation (juin-juillet-août 2023)

~ ~ ~ ~ ~

**Rapport n° 2 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Métropole de Lyon -
Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions - Projet
ajusté - Avis de la commune
Rapporteur : M. le Maire.-**

Il vous sera proposé, en accord avec le Groupe « Rassemblement citoyen », en fin de lecture du rapport, un amendement qui modifie le délibéré.

- Présentation du rapport -

Comme je vous l'ai dit en préambule, voici le nouveau délibéré :

« [...] NOUVELLE RÉDACTION PROPOSEE :

- *D'émettre un avis défavorable au nouveau projet de 2ème étape d'amplification de la ZFE, tel que proposé par la Métropole*
- *De demander à nouveau à la Métropole de Lyon de prévoir la mise en œuvre de la sortie des véhicules classés Crit'Air 4 et Crit'Air 3 dans le périmètre actuel sans intégrer les voies rapides M6/M7, RD 383 et boulevard périphérique Nord lyonnais ; ceci devant être accompagné de mesures suffisantes pour les ménages notamment les plus modestes ainsi que d'une offre de mobilité à faibles émissions plus efficiente sur le grand Est lyonnais*
- *De demander à la Métropole de Lyon d'établir un bilan de situation annuel afin de tirer les enseignements de l'application de la ZFE et le cas échéant proposer les ajustements nécessaires*
- *De demander à nouveau à la Métropole de Lyon et à Sytral Mobilités de proposer dans l'attente aux communes de 2ème*

couronne de nouvelles lignes fortes de transports collectifs et de poser le principe d'un grand plan métro. »

Je vous parlais tout à l'heure des 14 communes qui ont mandaté ATMO, je voulais juste rajouter que ces 14 communes vont payer de leurs propres deniers, les mesures d'ATMO qui ont été demandées. Nous nous sommes tous mis d'accord sur le sujet. La proposition avait été faite à la Métropole il y a quelques mois et cela nous avait été refusé.

J'ouvre le débat. Qui souhaite prendre la parole sur le sujet ? ... Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL.- Merci. Bonsoir à tous.

Je souhaite revenir sur les raisons nous ayant conduits à cette proposition d'amendement.

L'intérêt et la nécessité de mise en œuvre d'une ZFE pour réduire la pollution atmosphérique ne sont aujourd'hui plus discutables. Les enjeux sanitaires et climatiques majeurs auxquels nous devons faire face justifient pleinement ce type de mesures contraignantes.

En conscience, nous avons estimé que le sujet était suffisamment important pour choisir de proposer un amendement sur ce rapport à la majorité municipale, afin d'entrer dans un processus de dialogue plutôt que de rester sur une simple opposition. Cet amendement a permis un travail collaboratif, afin de proposer un avis équilibré entre l'importance de l'outil ZFE et la nécessité de l'accompagnement des territoires pour sa mise en œuvre.

En effet, deux points nécessitent notre vigilance dans le projet de ZFE tel qu'il est construit aujourd'hui :

- Tout d'abord, le périmètre de la ZFE lyonnaise interroge fortement : intégrer dans la ZFE toutes les voies rapides à l'exception de la Rocade Est et de l'A46 renvoie un message assez évident qui est "voici le contournement de Lyon pour tous les véhicules en transit, polluants ou non, passez par l'Est"
- Le second point est de rappeler à la Métropole qu'une ambition forte sur la ZFE (ce que nous partageons) nécessite de manière absolue une ambition toute aussi forte sur l'accompagnement aux changements de mobilité. Au-delà du vélo, cela passe par le développement rapide et massif de transports en commun structurants pour l'Est lyonnais. Il faut aujourd'hui près d'une heure pour rejoindre Saint-Priest à Villeurbanne, pour une distance de 13 km ! Est-ce acceptable ? Non ! Des lignes structurantes Est-Est sont-elles prévues ? Non. Et pourtant la renonciation à la voiture ne peut se faire que si une alternative crédible en transport en commun existe.

L'objet n'est pas de demander à la Métropole de faire de la ZFE une zone à faible engagement, mais bien de conditionner l'ambition de cet engagement à l'augmentation des moyens d'accompagnement. Ceci, afin de viser l'efficacité réelle de la ZFE et d'éviter une mesure discriminante socialement, non acceptée et donc non appliquée. Nous en sommes persuadés, une voie est possible, à la fois ambitieuse et ne créant pas

de disparité de traitement dans la Métropole. Elle reste encore à écrire.

M. le Maire.- Merci pour votre intervention. Effectivement, le sujet est complexe. Nous sommes en phase sur cette délibération.

D'autres interventions ? ... Madame MOREIRA ?

Mme V. MOREIRA.- Nous sommes pris dans des contradictions très importantes. Pour ma part, je ne crois pas au statu quo et au dégât sanitaire. Le statu quo continue à bafouer les normes de qualité de l'air, toujours pas respectées depuis 2008. Qui est-ce qui en paie les conséquences, la santé des habitants des communes qui sont riverains des grands axes.

Cette délibération demande un « grand plan métro », des lignes de métro tout en refusant toute contrainte à la circulation automobile. Mais si la Métropole mettait en place un « grand plan métro », cela se ferait au rythme connu ces 25 dernières années, 6 stations ajoutées seulement (5 sur la ligne B, 1 sur la ligne A), c'est-à-dire plusieurs décennies d'attente pour une commune comme Saint-Priest.

Je partage cette volonté de mettre en place une offre de transports en communs pratique, utile, rapide. Je rappelle aussi que Sytral Mobilités a doublé le rythme d'investissement par rapport au mandat précédent et met les bouchées doubles sur des projets qui débouchent bien plus rapidement qu'un métro. Je pense

aux 23km de tramway, 8km de BHNS (bus à haut niveau de service) mis en service durant ce mandat, une ligne forte A8 Gare de Vénissieux - La Soie déjà à l'étude (cette ligne de tram ou BHNS irriguera le secteur de la Grande Porte des Alpes, sans doute aux alentours de 2032-2033).

Je vous demande aussi sur quelle desserte métro comptez-vous pour réduire le trafic sur l'A46 ? Au contraire, le projet de ZFE ajuste de manière pragmatique, le niveau de contrainte au développement des alternatives : le périmètre ne concernera que 5 communes du cœur de l'agglomération, 5 communes qui sont bien desservies par le réseau TCL + vélo + Citiz.

La contrainte ne concernera donc pas les trajets en rocade, mais les trajets vers/depuis le périmètre, pour lesquels il existe des solutions alternatives, des aides et la souplesse de la dérogation « petit rouleur » que vous ne mentionnez absolument pas dans cette délibération.

M. le Maire.- Ce qui me fait plaisir Madame MOREIRA, c'est qu'en fait, on est d'accord sur un point, à savoir que le plan métro devrait être mis sur la table.

Vous dites que vous ne voyez pas comment on pourrait faciliter les choses par rapport à l'A.46. Je vais vous dire une chose : en 2020, quand Bruno BERNARD, Président de la Métropole, a été élu, nous nous sommes rencontrés dans mon

bureau, nous avons pu échanger sur un sujet qui est une question cruciale depuis de nombreuses années. Et je lui ai fait une proposition qui avait déjà été travaillée par le SYTRAL il y a quelques années, qui était de pouvoir faire arriver le métro Porte des Alpes, de manière à désengorger la rentrée depuis l'A43 et l'A46 dans la Métropole de Lyon, puisque du foncier nous appartient à côté du dépôt du Sytral-tramway Portes des Alpes et de pouvoir se raccorder avec la Métropole - qu'il soit enterré, aérien, peu importe - sur le métro Parilly. C'est une petite ligne qui aurait pu être envisagée assez rapidement. Et quand on voit ce que Toulouse a réussi à faire en très peu de temps dans sa ville, il ne faut pas 25 ans. Non, ce n'est pas vrai. Il faut juste de la volonté et du courage politique pour pouvoir le faire. Et malheureusement, la volonté vous ne l'avez pas et le courage politique encore moins.

Quand vous dites que le SYTRAL a doublé ses investissements, il faut quand même rappeler une chose, c'est qu'il était juste normal de pouvoir aussi entretenir et réparer les lignes défectueuses du quotidien. Je ne vais pas revenir sur toutes les pannes consécutives qui ont lieu depuis des mois et des années. À un moment donné, cet investissement est nécessaire. On ne peut pas aujourd'hui, ne pas proposer une ligne forte en face des décisions qui sont prises par la Métropole de Lyon, que le Ministre des transports, Clément BEAUNE a critiquées lui aussi, sans avoir en face, des lignes de transport en commun. En fait la volonté de la Métropole est de dire : on ne dépensera pas un euro sans empiéter sur la voiture et on vous demande de faire du vélo. Faire du vélo ne me pose pas de problème. On n'est pas contre

le vélo. Moi-même, j'en fais quand je suis en vacances. Je n'ai pas le temps d'en faire quand je travaille parce que les réunions s'enchaînent et je n'ai pas le temps de faire les parcours à vélo. Mais tout le monde n'est pas physiquement capable de faire du vélo. Il ne faut pas confronter ces solutions de mobilité. Il ne faut pas écarter la voiture.

Vous donnez des aides pour les voitures électriques, mais de la même manière, ces véhicules il va falloir qu'ils se posent quelque part, qu'ils se déplacent, qu'ils circulent. Donc il y a un paradoxe. Les « Verts » sont contre les centrales électriques, mais proposent des véhicules électriques ! On ne veut pas de camion sur les routes, mais on ne veut pas du Lyon Turin ! Ce dogmatisme que vous avez et que vous proposez en permanence, non, cette façon de penser c'est la vôtre, ce n'est pas celle de tout le monde.

À un moment donné, la M6-M7 rentre dans la ZFE et donc oblige les véhicules à prendre l'A46. Ce n'est pas normal. Cela a été fait sans concertation. On l'a appris dans la presse, Madame MOREIRA. Et pourtant je fais partie de la Commission Mobilité. Et j'ai appris complètement par hasard que la M6-M7 allait se faire, par un article dans la presse. Ce n'est pas sérieux !

On ne rentre plus dans Lyon et on ne sort plus de Lyon sans être obligé de passer par la Rocade. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que l'Est lyonnais est la poubelle de la métropole ? Non et non ! On n'est pas d'accord sur le principe. Vous habitez la ville, vous voyez comment est embolisée l'A46. Ce n'est pas possible. On ne peut pas continuer comme cela.

On a été obligé, je le redis encore une fois, les 14 communes (ce n'est quand même pas rien 14 communes), de payer de leurs deniers, pour avoir des mesures de pollution sur les abords de l'A46. Ce n'est pas normal.

Cela nous contraint aujourd'hui à nous positionner sur cette délibération, contre.

On parle de l'A8 qui va relier Vénissieux-Carré de Soie, aujourd'hui les maires ne sont pas concertés sur l'A8. Le tracé, on ne le connaît pas. Le collège Simone Veil a ouvert il n'y a pas si longtemps que cela, il y a des besoins de transport en tramway. On ne sait pas si c'est du tram, si c'est du BHNS, on ne connaît pas le tracé et on nous annonce comme cela, dans la presse, qu'on va faire l'A8, mais on n'est même pas concerté. Ce n'est juste pas normal !

Madame BOIRIVENT ?

Mme L. BOIRIVENT. - Bonsoir à tous. Si je peux me permettre, aujourd'hui, nos lycéens du lycée Condorcet, du lycée Fernand FOREST, nos collégiens de Simone Veil, sont en attente d'avoir un 62 le matin qui les emmène à l'heure - à l'heure ! - en cours. Aujourd'hui, c'est minimum 10, 15, 20 minutes de retard quand ils arrivent à avoir un bus. Nous avons contacté le SYTRAL, nous n'avons toujours pas de retour. Nous sommes obligés de passer par le Progrès pour avoir un minimum de parole.

Pour aller à Perrache, c'est bien, c'est 12 minutes de train, seulement, quand le train est là, c'est super, quand il n'est pas en panne, c'est super, quand il n'est pas bondé, c'est super. Finalement les gens ne peuvent pas prendre le train parce que c'est mission impossible.

Le tramway est beaucoup trop long.

Finalement, les gens prennent leur voiture à chaque fois.

Les jeunes étudiants pour aller travailler de Saint-Priest au Groupama Stadium, c'est dix minutes en voiture et une heure et demie de tram ! Ce n'est pas possible. Et en plus, ils n'ont pas les moyens de se payer une voiture. Acheter une voiture Crit'Air 1, c'est mission impossible. Il faut faire un crédit qui les engage. Sans compter les crédits étudiant dans le cadre de leurs études, les crédits logement pour trouver un logement, un crédit voiture, c'est excessif. Ils n'ont même pas commencé à travailler qu'ils sont déjà surendettés.

Donc, je suis d'accord avec vous, il faut vraiment que les transports soient améliorés pour que la ZFE soit aujourd'hui mise en place. En sachant qu'aujourd'hui, les jeunes vont tous en ville avec leur voiture Crit'Air 5, dans le centre de Lyon, et qu'il n'y a absolument jamais de contrôle. C'est une réalité.

M. le Maire.- Attention aux amendes, puisque des véhicules équipés de caméra à 360 degrés vont prendre les plaques (je crois que c'est déjà en fonctionnement) et verbalisent les véhicules Crit'Air 5.

Vous vouliez reprendre la parole Madame MOREIRA, je vous en prie ?

Mme V. MOREIRA.- Je trouve que c'est intéressant de discuter, mais attention de ne pas rentrer dans les caricatures non plus.

(Échange de positions entre Mme BOIRIVENT et Mme MOREIRA hors micro/inaudible)

Mme V. MOREIRA.- Je m'adresse aux propos caricaturaux sur

les dogmes, le dogmatisme et la fermeture d'esprit. C'est plus intéressant d'apporter des arguments que de se jeter des anathèmes à la figure.

Je constate aussi la difficulté de se déplacer en transport en commun et les difficultés sont nombreuses, mais vous savez aussi (et ce n'est pas que sur la ville de Lyon) les problèmes de recrutements que nous avons et les problèmes pour rendre ce service. Il y a un grand plan de recrutements qui a été lancé par le SYTRAL. Et le SYTRAL est également en train de remettre à plat l'ensemble des lignes pour voir comment améliorer le service. Il ne suffit pas de dire « il faut, il n'y a qu'à », il y a vraiment de nombreuses difficultés auxquelles le SYTRAL essaye de répondre. Et le doublement du budget, s'il était nécessaire et utile, et que c'était effectivement de l'argent bien pensé, je partage, c'est vrai que le SYTRAL a doublé son budget.

Sur le report du trafic, vous avez eu comme moi, des explications, j'imagine en commission, mais on les a eues également en Conseil. Il y a eu des réunions publiques aussi qui ont montré que le report ne se ferait pas avec les voitures individuelles. En fait, le problème majeur que nous avons à Saint-Priest ou dans les environs, c'est le problème du transport en commun. Et au lieu d'aller penser à un grand tunnel dans les Alpes, il faudrait quand même s'intéresser et reprendre sérieusement la notion du CFAL, du contournement ferroviaire de l'Est lyonnais.

Et je termine juste là-dessus : chaque fois que des lignes sont mises en place et qu'un tracé est pensé, proposé, des concertations publiques sont organisées. Donc, sur la mise en place de la nouvelle ligne il y aura concertation.

M. le Maire.- Madame MOREIRA, on a regretté l'absence du Vice-Président COLAS lors des réunions avec la SNCF Réseau. C'est la première chose.

Deuxième chose, vous dites qu'il manque des chauffeurs, au lieu de se jeter des anathèmes, etc. J'entends ce que vous dites. Vous savez ce que j'ai fait pour la ligne de bus, j'ai pris mon téléphone et j'ai appelé des sociétés privées de transport, qui se sont substituées au SYTRAL pour transporter les élèves et j'ai trouvé !

Mme V. MOREIRA.- Vous êtes en responsabilité ...

M. le Maire.- Madame MOREIRA, je ne vous ai pas coupée.

Je l'ai fait. Vous dites « vous êtes en responsabilité », oui je le suis et j'assume. J'ai décroché mon téléphone, j'ai appelé deux sociétés de transport et j'en ai trouvé une qui a pu mettre des chauffeurs et des bus à disposition pour transporter les élèves. Si moi je suis capable de le faire, comment se fait-il que le SYTRAL ne soit pas capable de le faire ? Il y a eu une réunion à Chaponnay où M. COLAS demandait aux retraités de reprendre du service. Est-ce qu'il n'y a pas un problème de salaires au niveau du SYTRAL, pour les chauffeurs ? Il n'y a pas quelque chose à faire ?

Je suis désolé mais à un moment donné, si on vient vous chercher - et je ne suis pas le seul - c'est bien qu'il y a des raisons. Et quand je vous parle de dogmatisme, c'est bien que les uns et les autres ne pensent pas la même chose que vous et qu'à un moment donné, il faut réagir. C'est là que se pose la question. On a beau vous expliquer, on a beau dire ... On peut « se planter » par moments, on a peut-être trop investi dans les voies lyonnaises, peut-être pas assez

investi dans le transport en commun, etc. On peut peut-être « se planter » et revoir la copie.

On parle de jeunes qui ne peuvent pas aller bosser, qui n'arrivent pas à l'heure. On parle de gens qui n'ont pas les moyens de changer leur véhicule. Les primes qui ont été versées - et vous le savez très bien - sont minimes et pas suffisantes. Et je ne vous parle même pas de la communication qui a été faite sur la ZFE. Les gens, les entreprises commencent à comprendre les difficultés. Si ! Je l'ai dit en conseil métropolitain. Vous n'avez pas été suffisamment dans la communication, peut-être parce que vous avez voulu aller plus vite que la machine et que vous vous êtes fait rattraper. Il y a quand même eu deux à trois reports qui ont été effectués et des changements de décisions. Du coup, on peut aller au bout du bout de se dire : on se pose, on regarde ce que la loi Climat et Résilience propose, on s'adapte et on laisse le temps.

Les gens sont coincés financièrement aujourd'hui. Le pouvoir d'achat est ce qu'il est, ils n'ont pas les moyens de souscrire des emprunts pour acheter un véhicule électrique. L'hydrogène n'arrive pas à avancer, parce que là aussi, il y a une opposition de la part de votre groupe politique alors qu'on a une station à hydrogène qui a ouvert à Saint-Priest il y a quelques mois et qui est à disposition. Elles sont rares. Il y en a une à Chambéry, une chez nous et une à Gerland. Il y aurait peut-être des possibilités de travailler sur le dossier de l'hydrogène également, puisque c'est de l'hydrogène vert en grande partie. Ce sujet peut être mis sur la table.

On ne peut pas tout faire à vélo. Qu'on se le dise !

Monsieur GIRISIT ?

M. Z. GIRISIT.- Merci Monsieur le Maire. Simplement pour compléter, en fait on a affaire à un problème structurel dans la zone à faible émission. Ce n'est pas un problème qu'on peut résoudre avec un exécutif écologiste en place. ... Laissez-moi terminer s'il vous plaît ? On ne peut pas répondre à une problématique environnementale juste en s'appuyant et en tapant sur un groupe écologiste qui est aux manettes depuis trois ans. Donc on a un problème structurel sur les transports en commune. On constate que jusqu'à présent, tout a été fait pour l'Ouest. Vous l'avez dit vous-même. Quand j'étais étudiant et que j'allais à l'IUT à Villeurbanne, j'y allais en bus, je mettais une heure et demie. Depuis 20 à 30 ans, tout a été fait entre Lyon Ouest et Villeurbanne.

Aujourd'hui, on a atteint le débat. Effectivement, le pouvoir d'achat a baissé, je comprends les difficultés des personnes qui possèdent des véhicules Crit'Air 5, 4 et 3. Mais qu'est-ce qu'on propose *in fine* ? Parce qu'un autre côté, on l'a vu, on ne peut pas, Monsieur le Maire, dire : les écologiques bobos ne font rien, ils ne proposent que du vélo...

M. le Maire.- Je n'ai pas dit « bobo ».

M. Z. GIRISIT.- C'est ce qu'on entend dans la presse.

Rien que cet été, vous avez vu la déréglementation climatique. Il faut qu'on agisse. Et quelque part, il faut bien qu'on attaque par quelque chose. Il n'y a pas de petit effort. C'est un bon début.

Encore une fois, les écologistes ne sont pas responsables de tout ce qui se passe, ni au SITRAL parce que le problème de la main-d'œuvre est aussi structurel. Il n'y a pas que dans les transports en commun qu'on ne trouve pas de la main-d'œuvre. On ne trouve plus de soudeurs, on fait venir des soudeurs des États-Unis !

Pour revenir à la ZFE, très bien, mais qu'est-ce que vous proposez Monsieur le Maire ?

M. le Maire.- Bien sûr que nous avons proposé des choses. Déjà la première chose qu'il ne fallait pas faire, c'était passer la M6-M7 dans la ZFE. Bien sûr qu'il y a un problème de climat, on le sait très bien, mais est-ce qu'on règle le problème du climat au détriment de la personne ? C'est ce que vous êtes en train de faire. Même dans le dernier débat à la Métropole, vous avez été isolés. Même le groupe LFI et Communiste n'ont pas voté de la même manière que vous. Vous le savez. Donc c'est bien qu'il y a un problème.

Au lieu de faire des voies lyonnaises à vélo, est-ce qu'il n'aurait pas fallu utiliser une partie de cet argent pour faire des choses simples en transport en commun dans l'Est Lyonnais ?

La grosse problématique que nous avons également dans notre secteur, c'est nous sommes voisins, frontières avec le Nord Isère. Donc, les échanges quotidiens entre le Nord Isère et la Métropole de Lyon, Est lyonnais en particulier, sont extrêmement importants. Quelles sont les propositions ? Vous dites qu'on ne peut pas taper sur l'exécutif « vert », mais on va « taper » sur qui ? Qui a pris la décision d'avancer le calendrier, Monsieur GIRISIT ?

M. Z. GIRISIT.- Ils ont rétropédalé.

M. le Maire.- Ils ont rétropédalé sur deux ou trois propositions, mais le reste est maintenu. Voilà la vérité ! Quant aux propositions, bien sûr que nous avons été force de proposition. Qui a abandonné le plan métro alors que le SYTRAL avait fait travailler des techniciens, des ingénieurs, des gens de qualité sur le métro ? Tout cela a été déchiré à l'arrivée du nouvel exécutif. Vous trouvez cela normal ? Il faut entendre la vérité ! C'est juste cela. Vous partez de Saint-Priest, vous aller travailler à Meyzieu, vous mettez 45 minutes, voire 50 minutes en transport en commun alors que c'est à côté. Comment voulez-vous que les gens ne prennent pas leur véhicule pour aller bosser, pour y être en un quart d'heures ?

M. Z. GIRISIT.- Cela fait 40 ans que c'est comme cela !

M. le Maire.- Et on attend quoi ? On enfonce le clou, vous avez raison ! Nous demain à la métropole, je vous garantis que cela ne se passerait pas comme cela avec le SYTRAL.

M. Z. GIRISIT.- (? Hors micro/inaudible)

M. le Maire.- Je suis désolé, mais là, vous vous trompez. Vous faites erreur. C'était Gérard COLLOMB. Je suis désolé, mais on n'était pas à l'exécutif.

Donc, il faut entendre la vérité, il faut entendre les gens et à partir de là, il faut prendre conscience des difficultés de la population. On a un quart de la population San-Priote qui ne pourra plus rouler... Cela peut vous faire marrer, mais comment vous allez l'expliquer ? On va dire aux gens : ne rentrez plus dans la Métropole parce que vous n'avez pas les

moyens de vous payer un nouveau véhicule ?

M. Z. GIRISIT.- Quand on est devant l'urgence Monsieur le Maire, on arrive à s'adapter. Je prends l'exemple de la Covid : on s'est tous isolé, on a développé le télétravail, etc. J'entends qu'aujourd'hui, des personnes n'ont peut-être pas les moyens de changer, mais on est devant l'urgence écologique. C'est vrai que le défaut des écologistes, c'est qu'ils sont en avance sur ces sujets-là par rapport ...

M. le Maire.- Je suis désolé, je suis obligé de rigoler. Est-ce que vous savez que sur Saint-Priest, nous sommes le deuxième bassin d'emploi de la Métropole ? Et est-ce que vous connaissez le pourcentage d'ouvriers dans notre bassin d'emploi ? Il est de 42 % : 42% d'ouvriers dans notre bassin d'emploi. Est-ce que vous pensez que c'est 42 % d'ouvriers auront les moyens de changer leur véhicule ? Non ! Alors ne me dites pas que vous êtes en avance, vous avez un temps de retard ; vous avez un train de retard, vous avez un tunnel de retard !

M. Z. GIRISIT.- Les écologiques ne sont pas responsables de salariés ...

M. le Maire.- Mais si, bien sûr que si vous en êtes responsables. Il faut avoir du courage politique Monsieur GIRISIT et porter ces décisions politiques. Vous défendez les écologistes, c'est très bien, mais une chose est sûre, c'est que ce que vous proposez n'est pas adapté. Vous dites que vous êtes en avance, moi je vous dis que vous êtes en retard. Ce n'est pas comme cela que cela fonctionne.

Je vais soumettre ce rapport au vote :

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°2 à la majorité par 37 voix pour, 2 voix contre (Les Écologistes/Mme MOREIRA, M. GIRISIT), 1 abstention (La France Insoumise/Mme ZAK)

J'espère une chose, je forme un vœu, c'est que l'exécutif métropolitain puisse entendre sérieusement et solennellement ce que nous disons dans toutes les communes, parce que nous sommes les porte-parole de nos concitoyens et si aujourd'hui on en arrive à avoir ce débat, c'est bien qu'il y a des raisons et des raisons qui sont justifiées.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 3 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION : Actions de prévention de la délinquance - Octroi d'aides financières

Rapporteur : M. le Maire.- *Présentation du rapport*

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°3.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 4 - ÉDUCATION : Convention pluriannuelle de financement Ville de Saint-Priest – OGEC école privée Jeanne d’Arc Saint-Priest

Rapporteur : M. le Maire.- *Présentation du rapport*

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°4.

Je vous remercie.



Rapport n° 5 - JEUNESSE ET ENFANCE : Adhésion à l'association Unicef-France

Rapporteur : Mme F. SAHOULI.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Farida. Belle initiative !

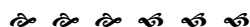
Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°5.

Je vous remercie.



Rapport n° 6 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Droit d'option pour le passage à l'instruction M57 au 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°6.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 7 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Admission de titres de recettes en non-valeur et en créances éteintes - Exercice 2023

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- Présentation du rapport

« Monsieur le Comptable public de la Ville, après avoir épuisé tous les moyens de droit, propose à la commune d'admettre en non-valeur et en créances éteintes divers titres de recettes relatives à des exercices antérieurs pour un montant total de ~~45 759,49~~ euros pour le budget principal de la Ville. »

Il y a une petite erreur dans le tableau. Le budget principal de la Ville est de **46 559,07** euros.

Vous verrez bien, dans le tableau en annexe, que cela porte essentiellement sur des surendettements et des décisions d'effacement de dettes.

Et pour les recettes en non-valeur, cela porte essentiellement sur des montants inférieurs à un seuil de poursuite et des personnes qui ne sont pas solvables.

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°7.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 8 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°8.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 9 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Budget supplémentaire du budget principal Exercice 2023

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

Je vais vous projeter des « camemberts », c'est moins rédhibitoire que de vous lire la délibération.

(Projection d'un Powerpoint)

PRÉSENTATION BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 VILLE DE SAINT-PRIEST.

Vue d'ensemble budget supplémentaire 2023

Des dépenses de fonctionnement pour un montant de 3,68 M€

Des recettes de fonctionnement pour 1,77 M€

Et ce que je vous ai évoqué tout à faire, c'est-à-dire un

résultat reporté de 1,91 M€.

Total de la section de fonctionnement : 3 688 007 euros

Pour ce qui est des dépenses d'investissement : 16,64 M€

Avec un reste à réaliser de 7,99 M€

Pour des recettes d'investissement de 15,31 M€

Un solde d'exécution de 5,46 M€

Et un reste à réaliser de 3,86 M€

Fonctionnement budget supplémentaire 2023

⇒ Dépenses de fonctionnement : quelques points importants :

Le chapitre 011, charges à caractère général : 1 525 505 €, s'explique en majeure partie par l'inscription de crédits supplémentaire pour l'achat de fluides, électricité, gaz, chauffage, un ajustement pour le théâtre Théo Argence, pour tenir compte de la forte inflation qui touche ces postes de dépense. Ainsi que l'ouverture du TTA pour 229 000 € et d'autres ajustements dont le détail est indiqué dans la délibération.

Nous avons également les charges du personnel (je vais vous passer les gros points), pour 1 300 656 € de crédits complémentaires qui sont inscrits pour couvrir les décisions gouvernementales non connues au moment du budget primitif.

Je peux vous citer par exemple :

- La revalorisation du point d'indice de 1,5% à compter du premier juillet 2023, sur la base du décret du 29 juin 2023, pour un montant de 250 735 €,
- La taxe de la refonte des bases de grille indiciaire au 1^{er} juillet 2023 également,
- La revalorisation du SMIC de 2,2% au 1^{er} juillet 2023 et du point d'indice.

Tout cela pour un montant de 155 000 €.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

⇒ Recettes de fonctionnement : pour les grandes lignes, on

a :

- Les impôts étapes avec les recettes supplémentaires pour un montant de 375 000 €.
- La taxe locale pour la publicité extérieure est réévaluée d'un montant de 70 000 €.
- La réévaluation de 100 000 € de la taxe sur la consommation finale d'électricité.
- Et 200 000 € pour la taxe foncière.

Ce sont les bonnes surprises de 2023.

Nous avons également, pour les dotations et participations :

- Des augmentations pour la dotation globale.
- Des augmentations pour la DSU (dotation de solidarité urbaine).
- Et des attributions de compensation pour la taxe foncière pour un montant de 415 000 €.

Le tout faisant une recette supplémentaire au titre des dotations et participations de 1 011 991 €.

Amortissements et provisions : ce sont les écritures d'ordre que l'on retrouve aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Et le résultat reporté que je vous ai cité tout à l'heure pour 1 917 337 €.

Investissement budget supplémentaire 2023

⇒ Dépenses investissement pour un montant global de 24 630 000 €

- Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 7 999 308,08 €.

- Nous avons par contre des subventions d'équipement qui ont été diminuées et cela, à cause du retard pris pour notre projet de NPNRU. Nos partenaires métropolitains ont pris du retard, d'où la baisse pour cet exercice, pour un montant qu'on retrouve en bas de plus de 2 337 432 €.
- Nous avons au chapitre 21, les immobilisations corporelles qui sont ajustées à 4 246 500 €.
 - Ce sont en particulier tous nos crédits pour un montant de 20 966 400 €, qui permettront l'acquisition de logements dans le cadre de préemptions d'appartements.
 - Une des principales dépenses porte également sur l'ajustement du parvis du théâtre Theo Argence pour un montant de 960 000 €, en raison de travaux de réseau complémentaire.
 - Ainsi que pour le parvis du cinéma pour un montant de 740 000 €.
- Au chapitre 23, le montant de 7 262 817 € concerne principalement les gros projets de mandat. On en avait parlé au BP, quand les séquençages des financements nécessitent d'ajouter des crédits :
 - Au groupe scolaire Simone SIGNORET,
 - La SPL OSER,
 - La piscine Mendès France qui a commencé cette année et qui est en plein milieu des gros travaux
 - La deuxième passe du groupe scolaire Jean Jaurès pour un montant de 5 702 000 €
 - L'ouverture du TTA en septembre 2023 qui annonce la

fin du chantier.

L'inscription d'un montant de 1 424 723 € correspondant à des crédits de paiement de l'exercice 2022, qui n'ont pas été reportés pour des raisons techniques, sans effet sur l'autorisation de programme.

Je vais maintenant reprendre la délibération sans vous faire la lecture intégrale. Vous trouverez dans la délibération un peu plus de détails, mais également dans le document en annexe qui concerne le budget supplémentaire et le budget principal pour l'année 2023.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs :

Vu les textes réglementaires,

- D'approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2023, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 28 321 702,08 euros, répartis comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
-opérations réelles	3 488 007,00	1 570 670,00
-opérations d'ordre	200 000,00	200 000,00
-Résultat reporté (R002)		1 917 337,00
Total	3 688 007,00	3 688 007,00
Investissement		
-opérations réelles	9 739 387,00	8 415 073,39
-opérations d'ordre	6 895 000,00	6 895 000,00
- restes à réaliser	7 999 308,08	3 861 228,00
-Solde d'exécution (001) section d'investissement		5 462 393,69
Total	24 633 695,08	24 633 695,08
Total du budget	28 321 702,08	28 321 702,08

- De dire qu'il est voté par nature et au niveau du chapitre sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire.

M. le Maire.- Merci Alain pour ces explications très claires.
Y a-t-il des commentaires ?...*(Néant)*

Je voulais remercier également le service Finances et tous les services connexes qui ont travaillé sur ce budget. Merci également à toi, Alain.

M. A. BERLIOZ CURLET.- Ce n'est pas simple. C'est un exercice un peu compliqué.

M. le Maire.- En tout cas, cela prouve que c'est bien géré.
Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°9.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 10 - URBANISME : Acquisition de deux maisons situées 14 et 16 avenue Jean Jaurès

Rapporteur : M. F. JEAN.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ...
Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL.- Merci. Contrairement à mon intervention précédente, sur ce rapport on ne va pas être d'accord parce que la stratégie adoptée est quand même surprenante.

Il s'agit ici d'une dépense de 1,6 million d'euros en vue de réaliser, peut-être, un parking...

M. F. JEAN.- 1,2 million d'euros, pas 1,6 million d'euros.

M. G. GRANDVAL.- Pardon, au temps pour moi ! Mais c'est déjà

pas mal. Doc, 1,2 million d'euros pour réaliser peut-être un parking.

Avouez que si c'est pour un parking, cela va faire cher la place ! Environ 40 000 euros/place juste en acquisition !

D'autant plus qu'ici, on achète très cher des logements pour faire un parking alors qu'à 350 mètres de là, vous avez choisi de vendre un parking existant pour construire du logement et reconstruire à grands frais un nouveau parking ... Avouez que la vision globale n'est pas facile à suivre.

Compte tenu de ces éléments, l'opposition à ce rapport relève du bon sens.

M. le Maire. - Je pense Monsieur GRANDVAL, que vous avez pris un raccourci que je ne peux laisser passer comme cela. On ne peut pas dire les choses de cette manière. Vous savez qu'à côté de ces maisons, se trouve le groupe scolaire Jean Jaurès. Nous sommes en discussion avec les propriétaires depuis déjà quelques années. Nous n'avons pas pu, pour différentes raisons, tomber d'accord sur l'acquisition de ces deux maisons. Ce que je ne voulais absolument pas c'est qu'on se retrouve de nouveau avec un promoteur qui vienne construire 60 logements à 3,5 mètres du groupe scolaire. Il n'y avait pas 36 solutions. Si on ne veut pas de construction, on achète. En finalité, nous avons trouvé un accord et la ville de Saint-Priest devient propriétaire de ce foncier.

Vous connaissez certainement les difficultés de stationnement du groupe scolaire Jaurès. Pour y passer tous les matins et régulièrement aussi dans la journée, le stationnement est anarchique. On a même ouvert le parking du

stade pour que les parents puissent stationner pour récupérer leurs bambins. Il était hors de question pour nous de continuer à rajouter des voitures supplémentaires avec des logements supplémentaires à côté du groupe scolaire. Il en va de la sécurité des enfants.

Donc faire le raccourci de 40 000 € la place de parking.. laissez-moi terminer. C'est ce qui avait été prévu à l'origine du projet Jaurès, sauf que comme je l'ai dit à l'instant, on n'a pas pu tomber d'accord sur le principe avec le propriétaire. Le projet sur ce foncier n'est pas complètement déterminé. Il fallait bien évidemment que dans la délibération, nous puissions afficher quelque chose. Il ne sera jamais revendu à des promoteurs pour construire un immeuble, c'est très clair. On pourra imaginer des choses avec l'école, des annexes, etc... Donc le raccourci du parking et sauter tout de suite sur ce truc-là ... ! On en discute. Je vous le dis très clairement, aujourd'hui la destination n'est pas définitive.

Et le rapport entre le parking du centre-ville, de la mairie et l'école Jaurès n'a aucun rapport. Il y a des gens qui viennent se garer là à des moments pour aller à Brenier mais certainement pas pour aller à Jaurès. Vous savez très bien que si les parents d'élèves pouvaient se garer à l'intérieur de l'école, ils le feraient. On essaie de discipliner un petit peu tout cela. Ce n'est pas toujours facile. D'autant plus que nous avons le stade Joly qui est à côté, qui est utilisé pour des entraînements, à des heures de sortie d'école ; le théâtre qui ouvre et qui aura également de la visite et donc des gens en voiture pour y venir, obligatoirement. Le transport en commun étant ce qu'il est,

(je ne rajoute pas une pièce !) à un moment donné, on est obligé de tenir compte de tout cela. On ne peut pas laisser les choses se faire. On est quand même dans l'obligation d'assurer la sécurité des enfants.

À partir de là, on est conscient de ce qui se passe sur le site et on va être attentif sur le devenir de ce foncier. Ce n'est pas dit qu'on aille sur un parking, parce que le tènement est quand même grand, il y a certainement des choses qui pourront se raccorder à l'école, au bénéfice des enfants. On va voir. On pourra même en parler ensemble si vous voulez. Il y a certainement des choses qui évolueront. L'essentiel est d'avoir pu tomber d'accord avec les propriétaires et qu'on ne se retrouve pas encore avec 60 ou 70 logements à proximité immédiate du groupe scolaire.

Donc on ne focalise pas sur le stationnement sur ce foncier. Oui, je le reconnais, c'est noté, mais parce que c'était l'origine du projet quand il avait été travaillé à l'époque, mais on n'avait pas pu tomber d'accord. Maintenant les choses ont évolué. On travaille sur le sujet. Cela restera une propriété, un foncier de la ville. Je pense qu'en plus dans ce secteur, c'est plutôt bien d'arriver à sauvegarder les bâtiments.

M. G. GRANDVAL.- Effectivement, il peut y avoir des projets beaucoup plus intéressants. Vous le savez bien, il y a des problèmes de stationnement à proximité de l'école, mais un cas qu'on connaît très bien tous les deux, c'est l'école Mi-Plaine, il y a un grand parking, deux maintenant et il y a toujours des problèmes de stationnement. On pourrait en mettre tant qu'on veut, on sait bien que pour les écoles, cela ne résout pas le problème. Donc, ce qui serait

effectivement intéressant, c'est d'avoir un projet peut-être en lien avec l'école, en lien avec la végétalisation autour des écoles. Il peut y avoir des choses intéressantes et on pourrait avoir un projet intéressant.

M. le Maire.- Je suis complètement d'accord. Si on parle de Mi-Plaine, j'espère que le conseil de quartier de Mi-Plaine va s'emparer du sujet pour qu'on puisse bloquer la circulation devant l'école et que les gens utilisent obligatoirement le parking. Je serais le premier d'accord pour vous suivre sur le sujet.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°10 à la majorité par 38 voix pour, 2 abstentions (M. GRANDVAL, M. ROLLAND/Rassemblement Citoyen pour Saint-Priest))

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 11 - URBANISME : Cession d'un appartement situé 34 rue George Sand (échange NPNRU)

Rapporteur : Mme L. ROCHE.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Liliane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°11.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 12 - URBANISME : Cession d'un appartement situé 14 rue Chopin (échange NPNRU)

Rapporteur : Mme L. ROCHE.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Liliane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°12.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 13 - URBANISME : Cession des usines relais situées 10 rue Alexandre Grammont sur la parcelle CR 130

Rapporteur : M. F. JEAN.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Frédéric. Des questions ?...
Monsieur GIRISIT ?

M. Z. GIRISIT.- Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, est-ce que vous pouvez nous préciser s'il y aura un projet et pas que ce bien sera vendu ? Que va devenir cet établissement ?

Et deuxième question : avons-nous une solution pour reloger les services de la ville qui occupent la place actuellement ? Après, je referai une intervention concernant notre opposition sur ce rapport si vous en êtes d'accord.

M. F. JEAN.- Pour le devenir du site , l'investisseur va certainement le garder dans le cadre du contenu du zonage, c'est-à-dire dans un cadre d'activité économique : faire des cellules pour des artisans, garder l'activité qu'il peut y avoir aujourd'hui.

Pour la relocalisation des services de la ville, je laisse la parole à mon collègue.

M. A. BERLIOZ CURLET.- Monsieur le Maire ?

M. le Maire.- Oui, je t'en prie.

M. BERNAUDON.- On avait une cellule avec les chantiers permanents d'insertion qui serait relogée dans les ateliers artisanaux. Et normalement, le repreneur doit reprendre les locataires puisqu'ils ont des baux qui courent encore sur un an, deux ans, voire trois ans. Donc, pour tout ce qui relève de la ville, on rapatrie, soit au CPM, soit dans d'autres locaux qu'on a et qui ne sont pas optimisés. Donc, pas de problème pour réaffecter tout cela.

M. Z. GIRISIT.- Merci pour ces précisions.

Nous n'allons pas vous suivre sur ce rapport. D'une part parce qu'on voit une contradiction avec le rapport n°28 où on va vous suivre sur la convention avec la Chambre de Commerce où on œuvre au développement de notre politique en termes d'activités d'entrepreneuriat.

Et d'un autre côté, c'est dommage que nous puissions céder dans la précipitation, un bien qui appartient à la ville, sans par exemple avoir de concertation avec les San Priods qui auraient pu proposer des idées. On ne va pas revenir sur les difficultés que vous avez pu avoir dans la gestion de ce bien. Ne pourrait-il pas y avoir d'autres perspectives. Nous

avons par exemple sur Saint-Priest, une ancienne usine transformée en un espace (? Inaudible), des ateliers artisanaux. Est-ce qu'on ne pouvait pas envisager ce type de projet avant de passer à une volonté de vendre le bien ? C'est pour cela qu'on ne vous suivra pas sur ce rapport. Merci.

M. le Maire.- Monsieur GIRISIT, une fois de plus, vous vous trompez. On ne vend pas dans la précipitation. Pourquoi dites-vous cela ?

M. Z. GIRISIT.- Pourquoi ce n'est pas dans la précipitation ? (? Inaudible).

M. le Maire.- À un moment donné, il faudra le vendre. En 2014, je me suis fait alpaguer par le Trésor Public en disant : vous passez des admissions en non-valeur depuis des années. Je n'étais même pas concerné à l'époque. Cela continue encore aujourd'hui, avec des gens qui ne payent pas les loyers. On parle d'argent public. Donc, vous vous trompez de débat. Je suis désolé, mais on est garant de l'argent public. On ne peut pas faire des cadeaux à des personnes, comme cela, sans arrêt. On a pris la décision, et sans aucune précipitation. Vous avez le rapport sur votre table aujourd'hui, parce qu'à un moment donné, il faut le passer. On aurait pu le passer dans deux mois ou il y a deux mois. On passe ce rapport aujourd'hui, comme on passe tous les rapports.

Vous parlez du développement économique, s'il y a quelqu'un qui est bien au courant du développement économique du territoire sur lequel nous sommes, c'est bien moi. On a un développement économique extraordinaire jusqu'à aujourd'hui,

qui risque peut-être d'être freiné par des décisions de modification du PLUH - vous faites bien de m'en parler, cela me permet de rebondir - qui sont instaurées par la Métropole et qui vont empêcher certains acteurs économiques, soit de pouvoir se développer, soit de pouvoir s'installer. Et je ne vous parle pas de la ZAC dans les années qui vont venir. Là effectivement, on va avoir un débat. Mais si aujourd'hui on est le premier bassin d'emploi après Lyon, c'est bien que la volonté de développer l'économie est là.

On a eu une réunion ce matin où j'ai eu un chiffre. Je n'ai plus le pourcentage en tête, mais le taux de chômage des jeunes San Priods a énormément baissé ces derniers mois, c'est une chance et c'est quand même grâce au travail que nous faisons au quotidien avec les élus, pour faire venir les entreprises. Des sociétés viennent s'installer chez nous qui offrent de l'emploi, etc. Et cela n'a pas de rapport avec le rapport suivant. Ce sont deux choses complètement différentes.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°13 à la majorité par 37 voix pour, 3 voix contre (Mme MOREIRA, M. GIRISIT/Les Écologistes et Mme ZAK/La France Insoumise)

C'est votre choix. Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 14 - URBANISME : Cession de parcelles de l'îlot C1 de la ZAC Berliet

Rapporteur : M. F. JEAN.-

Présentation du rapport

C'est une issue de longue date, cet îlot C1. Nous avons porté de nombreux projets, notamment de projets autour de la valorisation des énergies renouvelables, qui malheureusement n'ont pas pu aller au bout et j'en suis bien déçu, bien que je sois bien content qu'on retrouve un usage. C'est donc un projet qui se termine sur cet îlot C1.

Merci.

M. le Maire.- Tu peux peut-être dire pourquoi ces projets n'ont pas pu aller au bout ? ... Parce que ce qui avait été projeté n'était pas raccord avec la Métropole.

M. F. JEAN.- Parce que le photovoltaïque, il faut le faire sur les toits, il ne faut pas le faire au sol ; que c'est une zone naturelle alors qu'il n'y a des cailloux. Alors que je pense que les enjeux en termes d'énergie renouvelable sont tellement importants qu'on aurait pu avoir un beau projet photovoltaïque.

M. le Maire.- Cela aurait pu être la plus grande ferme photovoltaïque urbaine du département.

M. F. JEAN.- C'est vrai.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce rapport ? ...
Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL.- Merci. Ce que je trouve très important dans ce rapport, c'est l'avenir de l'espace central de bel air. Le projet qui est évoqué est très intéressant. Nous avons par ailleurs souligné en commission l'intérêt que pourrait avoir cet espace pour un agrandissement nécessaire de la MJC, et nous vous encourageons donc à étudier cette option dans le projet, en complément de ce qui a été dit. Mais voilà

quelque chose qui va être intéressant pour la ville.

M. le Maire.- Cette option est sur la table. Comme l'a lu Frédéric JEAN, nous attendons le retour de la Métropole pour pouvoir signer, également l'Espace Central Bel Air MJC. Je suis plutôt satisfait malgré tout, que nous puissions acquérir ce foncier, parce qu'à une certaine époque, je le rappelle, il était quand même question qu'il y ait des constructions de logements sur cette parcelle, avec une voie centrale qui ramenait sur la rue passante, et on se retrouvait avec grosso modo 300 ou 400 logements supplémentaires. Le fait qu'on ait pu stopper cela en pouvant s'en occuper de la meilleure des façons et en pouvant pousser un peu la MJC, je pense qu'on va satisfaire tout le monde et c'est une bonne chose.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°14.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 15 - URBANISME : Cession d'un box de garage situé sur le parking de l'Hôtel de Ville rue Victor Hugo

Rapporteur : M. F. JEAN.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°15.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 16 - LOGEMENT : Prolongation du dispositif d'aide à l'accession à la propriété dit " Prim'Access "

Rapporteur : Laurence FAVIER.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?
... (Néant).

Ce rapport est très intéressant pour plusieurs raisons. Cela permet à certains locataires qui ont vécu de nombreuses années dans leur logement, de pouvoir devenir propriétaires, de pouvoir labelliser des programmes sur lesquels certains promoteurs n'auraient pas poussé. La technologie d'aujourd'hui n'aurait pas été aussi pointue que la charte le demande. Et une fois de plus, on se substitue à la Métropole qui malheureusement, est sortie du dispositif plan 3A pour aider les jeunes. C'est donc une belle opération.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°16.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 17 - LOGEMENT : Renouvellement de la convention de participation de la Ville au Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) et nouveau conventionnement pour accéder à l'outil de Veille et Observation des Copropriétés (VOC)

Rapporteur : Laurence FAVIER.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Laurence. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°17.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 18 - TRANSPORT ET VOIRIE : Convention relative au versement d'un fonds de concours dans le domaine de la voirie pour l'année 2023 avec la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation du rapport*

Vous l'avez compris, on en avait plutôt pour 800 000 € de travaux, largement et on n'avait que 400 000 €.

M. le Maire.- Merci Stéphane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°18.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Stéphane, nous passons aux avenants ?

M. S. PEILLET.- Les avenants, vous en avez pris l'habitude maintenant. Nous avons fait une synthèse avec les services et je remercie notre nouveau directeur, Monsieur JOLLY, de m'avoir aidé sur ce dossier.

Je vais passer aux rapports 19 et 20 qui concernent le TTA.

Rapport n°19 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Avenant n°6 au lot n°4-1- Avenant n°6 au lot n°4-2 - Avenant n°6 au lot n°5 - Avenant n°8 au

lot n°6 - Avenant n°7 au lot n°7 - Avenant n°8 au lot n°9

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation synthétique du rapport*

Rapport n° 20 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°14 : Réseaux scéniques et matériels d'éclairage et audiovisuel - Avenant 6

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation synthétique du rapport*

M. le Maire.- Merci Stéphane. Y a-t-il des questions sur ces rapports ? ... (*Néant*).

Avant de mettre ces rapports aux voix, je rappelle juste pour celles et ceux qui ont pu participer à l'inauguration et au magnifique concert au théâtre, que nous avons à disposition des San Priods, un équipement extraordinaire et qui, je l'espère, sera dans la durée, parce que ce n'est pas tous les dix ans qu'on va remettre les mêmes montants.

Effectivement, il peut y avoir des avenants sur un dossier aussi important que celui-ci, mais je crois qu'il en valait la peine et je pense qu'à l'unanimité, on peut dire que le résultat est surprenant.

Je sou mets le rapport n°19 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°19 à la majorité par 37 voix pour, 3 abstentions (Mme MOREIRA, M. GIRISIT/Les Écologistes, Mme ZAK/La France Insoumise)

Je vous remercie.

Je sou mets le rapport n°20 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°20 à la majorité par 37 voix pour, 3 abstentions (Mme MOREIRA, M. GIRISIT/Les Écologistes, Mme ZAK/La France Insoumise)

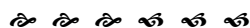
Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Nous passons aux rapports suivants, Stéphane ?

M. S. PEILLET.- Avant de passer aux rapports suivants, je voudrais dire qu'on a eu beaucoup d'avenants sur ce TTA, mais c'était une réhabilitation, dans le cadre des Bâtiments de France. Pour preuve, par exemple, on construit une piscine sur un terrain nu, tout est prévu, tout est compris, on n'a pas de découverte, mis à part un bloc béton qui datait de la construction de la première piscine. La réhabilitation, c'est cela, on sait quand on attaque, on ne sait pas quand on finit.

M. le Maire.- Tout à fait.



On passe au groupe Jean Jaurès.

Rapport n°21 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès – Lot n°1 - VRD - Avenants n°7 et 8

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation synthétique du rapport*

L'urbalith, c'est une couleur ocre, que vous avez peut-être pu voir au cimetière de l'Égalité : cela permet la pénétration de l'eau et cela baisse très fortement la chaleur des cours d'écoles.

Rapport n° 22 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès – Avenants aux lots n° 2, 4, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16 et 18

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation synthétique du rapport*

Rapport n° 23 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès – Lot n°3 : Terrassement bâtiment – Gros œuvre - Avenant 9 et Lot n°17 : Chauffage – Ventilation – Climatisation – Désenfumage mécanique – Plomberie sanitaire – Protection incendie – GTC – Avenant n°14

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation synthétique du rapport*

M. le Maire.- Merci Stéphane. Y a-t-il des questions sur ces rapports sur le groupe scolaire Jean Jaurès ? ... *(Néant)*

Je sou mets le rapport n° 21 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°21.

Je vous remercie.

Je sou mets le rapport n° 22 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°22.

Je vous remercie.

Je sou mets le rapport n° 23 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°23.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 24 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Priest et le CCAS relatif à des prestations de maintenance des portes et portails automatiques, BSO, volets roulants et stores

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation synthétique du rapport*

M. le Maire.- Merci Stéphane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°24.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Nous passons au rapport n°25 : Alain ?

M. A. BERLIOZ CURLET.- Merci Monsieur le Maire. Si vous me le permettez, je vais associer le rapport n° 25 et le rapport n° 26, tout en ayant deux votes séparés et une modification légère apportée sur le rapport n° 26

Rapport n° 25 - CONCESSION DE SERVICE / DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : Concession de service relative à la mise à disposition, pose, entretien, maintenance et exploitation de mobilier urbain pour l'affichage publicitaire et non publicitaire de la Ville de Saint-Priest

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

Rapport n° 26 - CONCESSION DE SERVICE / DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : Concession de service pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de micro-signalétique de proximité

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des questions sur ces rapports ? ... (Néant)

Je sou mets le rapport n°25 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°25.

Je vous remercie.

Je sou mets le rapport n° 26 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°26.

Je vous remercie.

Je ne reviendrai pas sur le sujet de RNP qui est en lien direct avec ces sujets-là. Nous en avons déjà longuement parlé.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 27 - : CONCESSION DE SERVICE / DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : Avenant n° 1 à la délégation de service public relative à la conception, à la construction, au financement, à la gestion, à l'exploitation commerciale du cinéma "Le Scénario" et à l'exploitation d'un établissement de restauration en lien direct avec l'équipement cinématographique

Rapporteur : M. F. JEAN.- *Présentation synthétique du rapport*

Je ne vais pas vous lire l'ensemble, je vais vous présenter deux points :

Comme le présentent régulièrement mes collègues élus, suite à la guerre en Ukraine (je ne vais pas revenir sur ce point), hausse du coût des matériaux. Donc, le premier point, c'est une réévaluation du coût de la construction liée à la hausse

des prix, qui entraîne un surcoût de 660 000 € HT. Le délégataire s'est rapproché de la collectivité pour demander un accompagnement sur les financements, ce qui est bien sûr prévu par les textes dans le cadre de ce type de montage. Ce qui a été défini, c'est de partager les 660 000 € à hauteur de 50% chacun, soit 330 000 €.

Le deuxième point : comme rappelé dans le texte, le Grand Scénario, c'est un cinéma, quatre salles, plus un espace de restauration.

Le coût de ces travaux, pour d'une part, mettre à niveau l'établissement de restauration et d'autre part, des éléments extérieurs pour avoir une harmonie entre le cinéma et la brasserie, s'élève à 414 715 € HT.

Ce qui a été vu avec le délégataire, c'est que celui-ci va devoir faire un prêt pour financer les 50% supplémentaires liés à la hausse des prix et des travaux sur la restauration, sur 15 ans, à un taux de 5,35%. Les intérêts seront à la charge du délégataire. Il y a des corrections (*cf. en vert*) par rapport à ce que vous avez dans la délibération : il y a 191 050,04 € d'intérêts sur la partie restauration et 152 023,73 € sur la partie hausse des prix, ce qui représente un montant total d'intérêts bancaires de 343 073,75 €, soit 2,30% du montant total de la concession.

Cela entraîne une évolution de la subvention qui était de 223 125 € annuels et qui va donc passer à 295 644 €. Le nouveau compte d'exploitation est joint.

D'autres points : une erreur s'était glissée dans la formulation qui impute à tort la prise en charge des fluides au délégant. En fait, c'est le délégataire qui va bien sûr

prendre en charge les fluides.

On a également un rajout dans la rubrique « charges » du montant de la « redevance d'occupation du domaine public ». Cette redevance est bien mentionnée dans le contrat dans l'article VII-1-1 - Redevance d'occupation du domaine public.

Également un point de correction sur l'actualisation de la liste des nouveaux locaux et moyens mis à disposition (nouveau cinéma « Grand Scénario et brasserie) : on connaîtra ces éléments au moment de l'ouverture du cinéma.

Je rappelle que l'ouverture du Grand Scénario est prévue pour le 15 novembre.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1411-6

Vu le Code de la commande publique Vu la Commission Culture - Numérique du 19 septembre 2023

Vu la réunion de la commission de délégation de service public

- D'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du cinéma « Le grand scénario » avec la SAS URFOL CINÉMA
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ledit avenant
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65

Merci.

M. le Maire.- Il faudrait préciser que l'inauguration aura lieu au mois de novembre.

M. F. JEAN.- Oui, ouverture le 15 novembre et inauguration le 15 novembre également.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°27.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Nous passons au rapport n°28, Monsieur GIRISIT !

Rapport n° 28 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Convention de partenariat entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°28.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 29 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Convention entre la Ville, la Métropole et l'association IDEO pour la plantation et l'entretien de haies sur une parcelle de la Ville exploitée par l'association IDEO, dans le cadre du Marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon.

Rapporteur : VERGNON.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Sophie. Je savais qu'un jour, on allait se retrouver, Madame MOREIRA, la trame verte et bleue ! Un peu d'humour !

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°29.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 30 - ÉDUCATION : Projet pédagogique lié aux Jeux Olympiques 2024 - Lancement de la Danse des Jeux - Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'école Jules Ferry

Rapporteur : M. L. SCHEIWE.- Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Laurent. Y a-t-il des questions ? ...
Madame ZAC ?

Mme W. ZAK.- Bonsoir. Merci Monsieur le Maire. Très belle initiative. J'aurais juste une petite question concernant les 14 élèves, est-ce qu'il y a une parité filles-garçons ou ce ne sont que des garçons ?

M. L. SCHEIWE.- Que des garçons!

(Rires)

Mme W. ZAK.- C'est un aller-retour le jour même qui est fait ou les frais d'hôtel sont-ils à la charge des familles ?

M. le Maire.- Non, c'est sur une journée. Et bien évidemment, il y avait des filles et des garçons ! D'ailleurs il y a eu des vidéos qui ont été postées. C'était quelque chose

d'exceptionnel. Il y a autant de demandes en attente que de gens qui ont pu assister à ce spectacle. On a la chance d'avoir un San Priod exceptionnel. Le monde l'a titré il y a quelque temps comme le nouveau Béjart. Ce n'est pas moi qui le dis.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°30.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 31 - AFFAIRES SPORTIVES : Organisation du Cross des Myriades - Convention de partenariat avec Lyon Athlétisme

Rapporteur : M. L. SCHEIWE.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Laurent. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°31.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 32 - AFFAIRES SPORTIVES : Avenant aux conventions de mise à disposition des équipements sportifs communaux pour les collèves

Rapporteur : M. L. SCHEIWE.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Laurent. Y a-t-il des questions ?... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°32.

Je vous remercie.



Rapport n° 33 - AFFAIRES CULTURELLES : Convention pour le développement de la politique culturelle et artistique de la Ville avec l'Etat

Rapporteur : M. F. JEAN.-

Présentation du rapport

Si vous me le permettez Monsieur le Maire, je voudrais remercier deux agents qui sont avec nous ce soir : Véronique BRANCHU-GENDRON qui est la Directrice des Affaires Culturelles de la Ville, et Bérangère DUMONT, Chef de Projets Culturels, parce qu'elles nous accompagnent sur de nombreux projets culturels en ce moment. Les projets sont nombreux et je tiens vraiment à les remercier pour le travail qu'elles font et l'aide qu'elles m'apportent sur l'ensemble de ces dossiers. Merci à elles.

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? ... Madame MOREIRA ?

Mme V. MOREIRA.- Merci. Je voudrais d'abord vous dire toute ma satisfaction, saluer l'engagement de la ville dans une politique publique de la culture, et saluer aussi, puisqu'on en parle, l'ouverture du théâtre qui, c'est vrai, nous a valu beaucoup d'avenants, de préoccupations et de débats en Conseil Municipal. Nous vous avons à chaque fois interrogés, moins sur les avenants en eux-mêmes que sur le

dimensionnement du pilotage du chantier. Tout cela n'est pas tout à fait derrière nous encore, mais en tout cas, l'ouverture du théâtre a été un franc succès et c'est une très belle préfiguration de l'image que le théâtre va porter pour la ville.

Je voudrais aussi saluer le changement d'avis sur la vente de notre patrimoine culturel à laquelle nous étions opposés. Nous l'avons dit, nous l'avons écrit.

Les négociations avec l'état sont une belle avancée qui permet de rassurer les habitants attachés à la culture sous toutes ses formes, puisque la ville, avec l'aide de l'État veut maintenant valoriser les œuvres du fond d'art contemporain lui appartenant, afin de les mettre à disposition du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC). C'est une bonne chose et on s'en réjouit.

Donc, satisfaction sur ce projet et satisfaction sur cette délibération.

Je voulais en profiter pour vous faire part d'une préoccupation : au moment où la politique culturelle de Saint-Priest veut briller par ses équipements et ses programmations - et c'est une très bonne chose - des inquiétudes montent du côté de la médiathèque, avec des protestations sur la gestion des ressources humaines, mais aussi sur les choix et la réduction drastique du nombre d'ouvrages en rayons. On le sait bien, dans toutes les bibliothèques, il est normal de « désherber » les stocks chaque année (des ouvrages obsolètes ou trop abîmés), mais normalement, c'est autour de 10%, et là, on en est à 50 % ! Et depuis 6 mois, plus aucun nouvel achat n'aurait été fait.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à la Culture, c'est l'abondance qui donne envie de lire et non l'exposition de trois ouvrages « connus » ou « tendance » au centre de la médiathèque. Nous nous demandons comment se feront les choix et selon quelles lignes ?

Bref, si la volonté de développer le culturel est intéressante, nous aimerions être rassurés sur les orientations pour la bibliothèque, orientations qui dépassent les investissements matériels dont vous avez parlé et la partie informatique.

M. le Maire. - Madame MOREIRA, il y a des choses qui se sont répandues sur les réseaux sociaux, vous êtes élue et je pense qu'en tant qu'élue responsable, vous auriez pu m'appeler je vous aurai apporté des réponses parce que je pense que vous avez loupé un épisode.

Vous venez de dire que nous faisons du désherbage, ce qui est complètement normal. Je ne sais pas si vous étiez présente lors du Conseil Municipal où j'ai expliqué pourquoi cela ne se passait pas très bien avec certains agents de la médiathèque. Je vais vous le redire.

On n'a pas fait d'achats l'année passée, pourquoi ? Parce que 1 300 livres - je dis bien 1 300 livres ! - ont été retrouvés dans la médiathèque, non déballés. 1 300 ouvrages neufs non déballés. Je ne vais quand même pas saluer les personnes qui s'occupent de la gestion de ces livres. Donc effectivement, j'ai appliqué deux sanctions et je ne reviendrai pas dessus parce que cela a été évidemment validé au niveau de la RH. 1 300 livres : cela raisonne. Et ce que je vous dis est complètement vérifiable. Je ne sais pas

d'ailleurs s'ils ont été tous déballés à l'heure où je vous parle, mais en tout cas en partie. Vous pourrez aller le vérifier. Vous savez, ma porte est toujours ouverte. Donc à un moment donné, si des questions se posent, vous pouvez venir m'interroger, c'est plus facile. Et je le dis pour ceux qui se sont permis de raconter des bêtises sur les réseaux sociaux, parce que c'est facile de répondre n'importe quoi et ce n'est pas notre rôle d'élus de montrer cet exemple-là, par rapport aux enfants. On est dans une période un peu compliquée avec les réseaux sociaux. Donc il faut s'assurer avant, de ce qu'on écrit.

Je reviens sur ces 1 300 livres. Donc, des sanctions ont été prises.

Vous me posiez la question sur les œuvres. Qu'est-ce que qui nous a fait changer d'avis ? C'est tout simplement que l'État (la DRAC), est revenu vers nous en disant on va vous faire une proposition. J'ai accepté cette proposition. On reste propriétaire des œuvres et on va toucher 80 % du montant de la rénovation de la médiathèque.

Mme V. MOREIRA.- On en est ravi !

M. le Maire.- Ce montant-là est exceptionnel. Il faut le souligner, parce qu'aujourd'hui (à vérifier), je crois qu'on doit être une des seules médiathèques de France à être accompagnée à hauteur de 80 % sur l'ensemble de cette rénovation.

Vous parliez de la gestion RH de la médiathèque. Mais peut-être qu'avant, Monsieur ROLLAND, vous voulez prendre la parole ? Je vais peut-être vous laisser nous dire ce que vous avez à nous dire, cela m'évitera de répéter deux fois

la même chose. Je vous en prie, allez-y !

M. Ph. ROLLAND.- Merci Monsieur le Maire.

Évidemment, nous sommes enchantés que la culture à Saint Priest bénéficie d'une telle somme ! 18 millions d'euros, c'est quasiment l'équivalent de la réhabilitation de l'école BRENIER. La participation de l'État est bien entendu bienvenue.

Si je résume la situation, nous avons 18 millions à utiliser, mais nous ne savons pas comment, ni pour quoi. La population ne sait ni comment, ni pour quoi. En clair, nous avons les moyens, mais pas le projet, hormis un beau tableau de répartition.

Ne traitons pas la question à l'envers.

Un PCSES en sommeil réactivé - mais dans quel but ? - une organisation de contrôle administratif cadrée dans une convention, très bien, mais rien sur le fond, les objectifs, sur les publics à rechercher, ceux à faire revenir, etc.

Une enquête de satisfaction publique a-t-elle été menée qui pourrait servir de base de lancement de la réflexion ? Nous n'en avons pas vu la trace.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à la Culture, nous vous demandons d'impliquer les San Priods dans le projet de rénovation de leur médiathèque. Pour 18 millions d'euros, il peut être intéressant de faire jouer la démocratie locale. Les personnels également doivent être concertés et impliqués, de façon à mobiliser leur capacité de changement. La rénovation de la Médiathèque doit passer aussi par une réflexion de fond sur le management de l'établissement, faute de quoi, ce bel outil culturel ne rendra pas complètement le service qu'on peut en attendre.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Je vais quand même rétablir une vérité. Le PCSES n'a pas été en sommeil, Monsieur ROLLAND. Vous avez derrière vous, la Directrice des Affaires Culturelles, vous pourrez lui poser la question, elle va vous donner des explications.

Comment voulez-vous que je puisse annoncer un projet ficelé et quoi que ce soit, alors que la convention avec l'État a été signée il y a huit jours. Monsieur ROLLAND, la convention a été validée il y a huit jours par la Préfète de région qui nous a fait le retour, après avoir été signée par la DRAC, en étant passé par le Ministère de la Culture.

On sait aujourd'hui que nous allons pouvoir disposer de ce montant-là, donc maintenant, nous allons démarrer les travaux. Et quand je parle de démarrer les travaux, nous allons commencer à travailler avec l'ensemble des partenaires, avec les agents, la population bien sûr, pour voir où nous allons.

Maintenant, je vais revenir sur la politique RH. À un moment donné, il faut quand même qu'on se dise les choses. Comme je pensais que j'allais être interpellé sur le sujet, je vais vous donner quelques éléments. Ce que je vais vous dire, vous pourrez le vérifier, ce sera écrit dans le compte rendu.

La médiathèque de Saint-Priest est ouverte sur quatre jours, ce qui correspond à 27 heures, soit en moyenne 20 heures d'ouverture en moins que la moyenne nationale, sur des territoires qui correspondent à peu près au nôtre, entre 40 000 et 60 000 habitants.

Nous avons l'ouverture la plus faible des médiathèques

comparables de la Métropole de Lyon. Je vais vous donner trois exemples sur l'Est lyonnais pour faire plus simple :

- Rilleux-la-Pape : la médiathèque ouvre 40 heures par semaine soit 6 jours d'ouverture.
- Bron : cette belle médiathèque de Bron est ouverte sur 5 jours et sur 30 heures par semaine.
- Meyzieu : la médiathèque est ouverte sur 5 jours, également pour 30 heures par semaine.

Et je vous rappelle que notre médiathèque est ouverte sur 4 jours, 27 heures par semaine.

Si on parle de ressources humaines :

- Je prends l'exemple de Genas leur petite médiathèque, (12 741 habitants), dispose d'une politique documentaire formalisée, qu'elle diffuse en ligne depuis son site. Dans notre médiathèque, pas de politique documentaire formalisée, alors que c'est une obligation professionnelle.
- Des aménagements également qui excluent certains publics : nous avons deux fois moins de place assise que dans une médiathèque équivalente.
- Une espace pour les tout-petits et les familles, dénoncé lors de la dernière ACFI, que nous faisons avec les syndicats.
- Une médiathèque d'avant internet : le refus du numérique dans le secteur jeunesse et pas de postes informatiques installés.

Venons-en aux effectifs :

Nous avons 28 agents titulaires, contractuels, avec des recrutements encore en cours. (Je reprends les mêmes

médiathèques) :

- Contre 28 agents à Rilleux-la-Pape, pour deux sites dont 24 pour la médiathèque de l'Echappée..
- Ils ont à Bron, 33 agents sur trois sites différents.
- À Meyzieu, pour un seul site, il y a 21 agents.

Et je rappelle que nous en avons 28.

Le pourcentage des habitants qui sont inscrits (et j'en terminerai par cela), en reprenant toujours la comparaison avec les trois mêmes médiathèques :

Sur Saint-Priest, 10 % de la population est inscrite à la médiathèque de Saint-Priest.

- Celle de Rilleux-la-Pape, c'est 18 %.
- Celle de Bron, c'est 12 %
- Celle de Meyzieu, c'est 13 %.

Vous connaissez mieux que moi les problèmes de la médiathèque qui datent de 30 ans, donc on ne va pas être démagogue, on va se dire les choses, on a effectivement un problème avec certains agents qui veulent rester camper sur la médiathèque d'avant, qui ne veulent pas aller de l'avant et qui refusent d'avancer sur la médiathèque de demain.

L'État a proposé quelque chose pour une fois d'à peu près sensée, c'est de faire ouvrir les médiathèques le samedi, voire même le dimanche, à des horaires plus importants que ce qu'ils sont aujourd'hui pour que la population puisse s'intéresser à la culture d'une manière peut-être un peu différente et avec des amplitudes horaires plus importantes.

Comment je peux accepter que nous ayons 1 300 livres enfermés dans des cartons, qui ne soient pas ouverts parce qu'on « fait la gueule », parce qu'on veut faire avancer la

médiathèque avec les outils de demain ? Il faut être sérieux. Ce serait de ma responsabilité de ne rien faire et de fermer les yeux et de dire : « Mesdames et Messieurs, à la médiathèque, pour celles et ceux qui ne veulent pas avancer, restez donc comme vous êtes, on ne touche à rien, on ne bouge rien, on laisse enfermés les livres, on continue à acheter des bouquins, au lieu de 1 300 aujourd'hui, on en aura 2 500 dans deux ans, et tout va bien, Monsieur le Maire, vous avez raison ! ». Eh bien non ! Ce n'est pas ma politique. Ma politique est de pouvoir faire avancer les choses.

Et aujourd'hui, je suis fier, à Saint-Priest, de pouvoir annoncer qu'il va y avoir une médiathèque artothèque cyber base qui va être dans l'air du temps, avec l'accompagnement du Ministère de la culture.

Donc je le redis devant tout le monde, comme je l'ai dit aux personnels de la médiathèque quand je les ai reçus, celles et ceux qui vont vouloir avancer avec ce projet nouveau seront les bienvenus ; celles et ceux qui ne voudront pas avancer sur ce futur projet, nous pourrons échanger pour qu'ils puissent aller dans un autre service pour pouvoir s'épanouir. C'est tout.

Donc, le débat pour moi est celui-là. J'ai été rejoint par plusieurs syndicats qui se sont emparés du sujet, même s'ils ont fait un peu des effets d'annonce, c'est un peu leur rôle. Mais aujourd'hui, le sujet est celui-ci.

Monsieur ROLLAND ?

M. Ph. ROLLAND. - On est d'accord, d'abord d'une part, sur le projet sur l'extension des horaires d'ouverture, c'est une autre chose. Deuxièmement, quand je parle d'une réflexion de

fond sur le *management* de l'établissement, c'est aussi pour corriger le fait qu'on ne soit ouvert que quatre jours, qu'on n'ait que 27 heures et qu'il y a un certain nombre de dysfonctionnements au sein de la médiathèque. Et en termes de RH et de *management*, effectivement il y avait des choses à faire. Il faut que la réflexion soit menée profondément, de manière à ce qu'elle puisse être aussi durable.

C'était le sens de mon propos. Je ne suis pas là pour défendre qui que ce soit.

M. le Maire.- Merci de le préciser. De la même manière que nous avons investi dans l'équipement du théâtre avec une équipe qui est formidable, et Dieu sait s'ils ont souffert au théâtre : il a été fermé quatre ans, on a continué les spectacles, les représentations, ils ont déménagé deux fois et l'équipe a joué le jeu. Aujourd'hui, ils ont un outil formidable et ils vont pouvoir « s'éclater ». À la médiathèque, on est resté avec 30 ans de retard et je suis désolé, à un moment donné, il est de ma responsabilité de faire avancer les choses.

Vous vouliez dire quelque chose Madame MOREIRA ?

Mme V. MOREIRA.- Oui, pour une meilleure compréhension. Je n'ai pas compris tout l'argumentaire quand vous avez comparé avec les autres médiathèques. Je suis d'accord moi aussi pour une ouverture plus importante de la médiathèque, à commencer par le jeudi, ce serait une bonne chose. Mais vous comparez le nombre de salariés dans les bibliothèques, voisines est-ce que vous envisagez de recruter des salariés supplémentaires ?

M. le Maire.- Vous ne m'avez pas entendu ou vous ne m'avez

pas compris, ce que je vous ai dit, c'est tout simplement que la médiathèque de Saint-Priest, en termes de RH, est surdimensionnée par rapport au volume de l'équipement. Donc il y a suffisamment de personnels pour pouvoir travailler aujourd'hui sur le bon fonctionnement de cet outil et sur les horaires d'ouverture, etc. La problématique, c'est que nous avons certaines fortes têtes qui n'acceptent pas de travailler quelques heures de plus.

Mme V. MOREIRA.- Monsieur le Maire, je n'ai pas noté tous les chiffres que vous avez indiqués...

M. le Maire.- Je pourrais vous en donner une copie.

Mme V. MOREIRA.- Oui. Dans les villes voisines, il y a plus de salariés dans les bibliothèques, c'est cela ?

M. le Maire.- C'est le contraire, Madame MOREIRA.

Frédéric, tu veux rajouter quelque chose ?

M. F. JEAN.- Effectivement, M. le Maire a évoqué les chiffres. Ce que je voudrais juste dire, c'est qu'on ne part pas sur une lubie de la Ville de Saint-Priest ou de l'adjoint à la culture qui veut tout changer à la médiathèque. On veut juste que ce soit une médiathèque des années 2023-2024-2025, c'est tout, on n'attend rien de plus. Et aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Bien sûr qu'il y a encore des livres. L'idée n'est pas d'enlever tous les livres de la médiathèque. Je suis le premier à bien aimer bien tout ce qui est vintage, il n'y a pas de souci. Si on regarde le nombre de livres et le nombre de documents que l'on a au sein de la médiathèque de Saint-Priest aujourd'hui, ce n'est plus du tout dans les standards

de ce que préconise le Ministère de la Culture.

Il y a effectivement une vision de la bibliothèque qui est là pour acheter des œuvres et faire de la collection, mais je pense que ce n'est pas qu'on attend aujourd'hui à Saint-Priest, avec une moyenne d'âge de 36 ans. Il faut qu'on puisse diversifier. Bien sûr qu'il faut des livres, mais il faut autre chose. Quand je vois la cyberbase au dernier étage, où il n'y a pratiquement pas de place pour pouvoir travailler sur les sujets du numérique, alors que cela fait plusieurs fois que j'essaye de dire qu'il faut qu'on ait plus de place pour le numérique, de place pour la cyberbase, à chaque fois, la réponse est non parce qu'il y a les livres. Bien sûr qu'il faut des livres, mais il n'y a même pas une espace pour aller bouquiner, prendre un journal, passer un moment. Une médiathèque, cela doit être cela aussi aujourd'hui, ce n'est pas que des rayonnages avec des bouquins. Bien sûr que les livres y seront encore demain, mais il faut autre chose aussi.

Ce n'est rien de plus que ce qu'on attend aujourd'hui des standards et ce qui est préconisé pour les médiathèques. Ce n'est pas une lubie de révolutionner quoi que ce soit. C'est qu'elle soit ouverte effectivement sur des horaires où des actifs puissent venir, s'ils veulent venir y passer un moment le soir, le dimanche éventuellement et qu'on puisse accueillir tous les publics. Bien sûr, on peut faire une enquête de satisfaction des gens qui utilisent la médiathèque, mais ce n'est pas cela qui m'intéresse, ce sont tous ceux qui ne viennent pas à la médiathèque. Interroger ceux qui y sont, OK, mais ce n'est pas ce qui m'intéresse.

Ce qui m'intéresse, ce sont tous ceux qui ne viennent pas et en l'occurrence les publics sur lesquels on axe notre politique culturelle, les jeunes publics, les jeunes actifs, voir comment on peut les faire revenir à la médiathèque, pas juste pour passer trois minutes, comme j'ai pu le lire, pour faire un petit peu de culture, non, la philosophie c'est qu'on les amène sur tous les différents équipements de la culture de Saint-Priest : médiathèque, théâtre, conservatoire.

Donc, rien d'extraordinaire, c'est simplement que la médiathèque pour une ville de 50 000 habitants bientôt, corresponde à ce qu'il y a aujourd'hui dans les 15 000 médiathèques en France. C'est tout.

M. le Maire. - Merci pour ces précisions. Et je suis heureux de vous entendre avoir la volonté de voir la médiathèque ouvrir à des horaires plus étendus.

Et tu as bien fait de le préciser, il n'y a pas une lubie d'une personne ou d'une autre. Aujourd'hui, on croit en la culture à Saint-Priest. C'est une manière de pouvoir se retrouver les uns et les autres et d'infléchir peut-être un petit peu sa façon de voir les choses et de penser. Après, il n'y a aucune obligation, mais il est de notre devoir de proposer ce genre d'équipement à Saint-Priest. On ne s'est pas levé un matin en disant : « Tiens, le Maire a envie de refaire la médiathèque tout seul ». Non, ce n'est pas cela du tout. Il y a un besoin qui est certain et le travail a commencé depuis longtemps.

Je remercie une fois de plus Véronique et Bérengère pour tout le travail qu'elles font tout au long de l'année sur

tous ces sujets de culture.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°33.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 34 - AFFAIRES CULTURELLES : Adhésion du Théâtre Théo Argence à différents partenariats pour la saison 2023-2024

Rapporteur : M. F. JEAN.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°34.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 35 - AFFAIRES CULTURELLES : Convention de subventionnement avec la Métropole de Lyon - Conservatoire de musique et théâtre

Rapporteur : M. F. JEAN.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°35.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 36 - : ÉDUCATION : Devoir de mémoire - Subvention à une association

Rapporteur : Mme L. ROCHE.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Liliane. Ce ne sera pas la dernière pour que ce devoir de mémoire puisse perdurer.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°36.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Je vous propose de passer au dernier rapport qui a été posé sur vos tables.

Rapport n° 37 - SOLIDARITÉ ET DROITS DE L'HOMME : Aide financière - Séisme Maroc

Rapporteur : M. le Maire.- *Présentation du rapport*

Y a-t-il des questions ou commentaires ? Monsieur ROLLAND ?

M. Ph. ROLLAND.- Est-ce que pour la Libye, il y a quelque chose de prévu ultérieurement ?

M. le Maire.- Il y a eu des discussions et des réflexions

par rapport à la Libye. Vous connaissez le contexte géopolitique du pays. Aujourd'hui, nous attendons des retours de la Fondation de France pour voir si effectivement on a la possibilité de faire quelque chose. C'était plus simple aujourd'hui de passer notre aide au Maroc.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°37.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Je vous donne rendez-vous le 16 novembre, pour le prochain Conseil Municipal et je vous souhaite une bonne soirée !
Merci à vous toutes et à vous tous.

- La séance est levée à 22 heures 15 -

~ ~ ~ ~ ~